

## **AVIS AUX MEMBRES**

Nº 2002- 086 Le 9 octobre 2002

## SUSPENSION DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE CINQ ANS (CGF) DE LA COTE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) désirent vous informer qu'à la fin de la séance de négociation du 11 octobre 2002, la Bourse suspendra le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) de sa cote. La Bourse se réserve la possibilité de réinscrire à sa cote le CGF si survenait un besoin croissant pour ce type de produit.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 1-888-693-6366 ou (514) 871-3548 ou votre bureau local de la CDCC.

Roger Warner Directeur des opérations

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

 Foration canadienne de compensation de produits der

 65, rue Queen Ouest
 800, square Victoria

 Bureau 700
 3ième étage

 Toronto, Ontario
 Montréal (Québec)

 M5H 2M5
 H4Z 1A9

 Tél.: 416-367-2463
 Tél.: 514-871-3545

 Téléc.: 416-367-2473
 Téléc.: 514-871-3530

www.cdcc.ca